

Synthèse de l'affectation du territoire public de l'Abitibi-Témiscamingue

N° de zone	Nom de zone	Type de zone	Superficie totale* (km ²)	% territoire public régional	Orientation gouvernementale		
					Intention gouvernementale	Vocation	Objectifs spécifiques
08-001	Parc national d'Aiguebelle	Simple	263,5	0,45	<ul style="list-style-type: none"> Préserver un territoire représentatif de la ceinture argileuse de l'Abitibi ainsi qu'un site naturel à caractère exceptionnel (les collines Abijévis), tout en les rendant accessibles au public à des fins éducatives et récréatives. 	Protection stricte	<ul style="list-style-type: none"> Aucun
08-002	Réserves écologiques	Éclatée (8)	72,6	0,12	<ul style="list-style-type: none"> Préserver intégralement des milieux naturels présentant des caractéristiques écologiques distinctives ou représentatives, tout en permettant la recherche scientifique et l'éducation. 	Protection stricte	<ul style="list-style-type: none"> Aucun
08-003	Réserve écologique projetée du Ruisseau-Clinchamp	Simple	24,0	0,04	<ul style="list-style-type: none"> Préserver intégralement des forêts vierges très anciennes présentant des caractéristiques écologiques distinctives ou représentatives, tout en permettant la recherche scientifique et l'éducation. 	Protection stricte projetée	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre les discussions avec les partenaires du milieu régional et maintenir le plan de conservation actuel jusqu'à l'obtention du statut définitif.
08-004	Habitat faunique (aire de concentration d'oiseaux aquatiques)	Éclatée (76)	79,5	0,14	<ul style="list-style-type: none"> Sauvegarder l'habitat de la sauvagine (oie, bernache et canard). 	Protection	<ul style="list-style-type: none"> Aucun
08-005	Habitat faunique (aire de confinement du cerf de Virginie — lac Évain)	Simple	3,9	0,01	<ul style="list-style-type: none"> Sauvegarder l'habitat du cerf de Virginie tout en autorisant les utilisations qui ne nuisent pas à sa qualité. 	Protection	<ul style="list-style-type: none"> Adapter les modalités d'exploitation des ressources de façon à maintenir, voire augmenter, la qualité de l'habitat pour le cerf de Virginie; Permettre les utilisations n'ayant pas pour effet d'accroître la fréquentation de la zone par la population.

* La superficie totale de la zone comprend les terres privées.

N° de zone	Nom de zone	Type de zone	Superficie totale* (km ²)	% territoire public régional	Orientation gouvernementale		
					Intention gouvernementale	Vocation	Objectifs spécifiques
08-006	Habitat faunique (aire de confinement du cerf de Virginie — Mattawa)	Simple	96,2	0,16	<ul style="list-style-type: none"> • Sauvegarder l'habitat du cerf de Virginie tout en autorisant les utilisations qui ne nuisent pas à sa qualité et en portant attention à la protection du patrimoine archéologique. 	Protection	<ul style="list-style-type: none"> • Adapter les modalités d'exploitation des ressources de façon à maintenir, voire augmenter, la qualité de l'habitat pour le cerf de Virginie; • Permettre les utilisations n'ayant pas pour effet d'accroître la fréquentation de la zone par la population; • Prendre en compte la protection du patrimoine archéologique lors des utilisations des ressources et du territoire.
08-007	Habitats fauniques (colonies d'oiseaux)	Éclatée (11)	0,03	0,00	<ul style="list-style-type: none"> • Sauvegarder l'habitat d'oiseaux autres que le héron. 	Protection	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun
08-008	Écosystèmes forestiers exceptionnels	Éclatée (27)	38,1	0,07	<ul style="list-style-type: none"> • Préserver des écosystèmes présentant un intérêt particulier au plan de la diversité biologique, notamment en raison de leur caractère rare ou ancien. 	Protection stricte	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun
08-009	Écosystèmes forestiers exceptionnels projetés	Éclatée (29)	18,7	0,03	<ul style="list-style-type: none"> • Préserver des écosystèmes présentant un intérêt particulier au plan de la diversité biologique, notamment en raison de leur caractère rare ou ancien. 	Protection stricte projetée	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre les discussions avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune en vue d'accorder un statut permanent de protection à ces EFE et y maintenir l'application des règles directrices de gestions de ces territoires.
08-010	Habitats fauniques (rats musqués)	Éclatée (35)	30,7	0,05	<ul style="list-style-type: none"> • Sauvegarder l'habitat du rat musqué. 	Protection	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun
08-011	Habitats fauniques (héronnières)	Éclatée (28)	20,0	0,03	<ul style="list-style-type: none"> • Sauvegarder l'habitat du grand héron, du bihoreau à couronne noire ou de la grande aigrette. 	Protection	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun
08-014	RB — Lacs-Vaudray-et-Joannès	Simple	197,2	0,34	<ul style="list-style-type: none"> • Préserver la biodiversité des écosystèmes représentatifs de cette partie de la région naturelle des basses-terres du lac Témiscamingue, tout en permettant l'accès au public à des fins récréatives. 	Protection stricte	<ul style="list-style-type: none"> • Adopter des pratiques de gestion des terrains publics non assujettis au plan de conservation qui sont soucieuses des objectifs de protection associés à la réserve de biodiversité adjacente.

N° de zone	Nom de zone	Type de zone	Superficie totale* (km ²)	% territoire public régional	Orientation gouvernementale		
					Intention gouvernementale	Vocation	Objectifs spécifiques
08-015	RBP — Basses-Collines-du-Ruisseau-Serpent	Simple	112,3	0,19	<ul style="list-style-type: none"> Préserver la biodiversité des écosystèmes représentatifs de cette partie de la région naturelle du Plateau de la Dumoine, tout en permettant l'accès au public à des fins récréatives. 	Protection stricte	<ul style="list-style-type: none"> Aucun
08-025	RBP — Vallée-de-la-Rivière-Maganasipi	Simple	88,5	0,15			
08-016	RBP — Dunes-de-la-rivière-Attic	Simple	77,7	0,13	<ul style="list-style-type: none"> Préserver la biodiversité des écosystèmes représentatifs de cette partie des régions naturelles de la Plaine de l'Abitibi et des Collines du lac Mégiscane, tout en permettant l'accès au public à des fins récréatives. 	Protection stricte	<ul style="list-style-type: none"> Aucun
08-017	RBP — Marais du lac Parent	Simple	402,7	0,69			
08-018	RBP — Lac Opasatica	Simple	244,9	0,42	<ul style="list-style-type: none"> Préserver la biodiversité des écosystèmes représentatifs de cette partie de la région naturelle des basses-terres du lac Témiscamingue, tout en permettant l'accès au public à des fins récréatives. 	Protection stricte	<ul style="list-style-type: none"> Assurer la protection du patrimoine archéologique dans l'application du plan de conservation.
08-021	RBP — Lac des Quinze	Simple	160,2	0,27			
08-019	RBP — Opémican	Simple	237,7	0,41	<ul style="list-style-type: none"> Préserver la biodiversité des écosystèmes représentatifs de cette partie de la région naturelle des Laurentides méridionales, tout en permettant l'accès au public à des fins récréatives. 	Protection stricte	<ul style="list-style-type: none"> Aucun
08-020	RBP — Piché-Lemoyne	Simple	93,8	0,16	<ul style="list-style-type: none"> Préserver la biodiversité des écosystèmes représentatifs de cette partie de la région naturelle des Plaines de l'Abitibi, tout en permettant l'accès au public à des fins récréatives. 	Protection stricte	<ul style="list-style-type: none"> Aucun

N° de zone	Nom de zone	Type de zone	Superficie totale* (km ²)	% territoire public régional	Orientation gouvernementale		
					Intention gouvernementale	Vocation	Objectifs spécifiques
08-022	RBP — Réservoir Decelles	Simple	81,2	0,14	<ul style="list-style-type: none"> Préserver la biodiversité des écosystèmes représentatifs de cette partie de la région naturelle des basses-terres du lac Témiscamingue, tout en permettant l'accès au public à des fins récréatives. 	Protection stricte	<ul style="list-style-type: none"> Aucun
08-023	RBP — Caribous-de-Val-d'Or	Simple	434,8	0,74	<ul style="list-style-type: none"> Préserver la biodiversité des écosystèmes représentatifs de cette partie de la région naturelle des Plaines de l'Abitibi et maintenir une population de caribous des bois, tout en permettant l'accès au public à des fins récréatives. 	Protection stricte	<ul style="list-style-type: none"> Aucun
08-024	RBP — Saint-Cyr	Simple	143,1	0,25	<ul style="list-style-type: none"> Préserver la biodiversité des écosystèmes représentatifs de cette partie de la région naturelle des Collines du lac Mégiscane, tout en permettant l'accès au public à des fins récréatives. 	Protection stricte	<ul style="list-style-type: none"> Aucun
08-027	RBP — Wetetnagami	Simple	234,2	0,40			
08-026	RBP — Wanaki	Simple	137,7	0,24	<ul style="list-style-type: none"> Préserver la biodiversité des écosystèmes représentatifs de cette partie de la région naturelle des Boutons de La Vérendrye, tout en permettant l'accès au public à des fins de récréation. 	Protection stricte	<ul style="list-style-type: none"> Aucun
08-028	TI Capitachouane	Simple	443,3	0,76	<ul style="list-style-type: none"> Préserver la biodiversité des écosystèmes représentatifs de cette partie de la région naturelle des Boutons de La Vérendrye, tout en permettant l'accès au public à des fins de récréation. 	Protection stricte projetée	<ul style="list-style-type: none"> Aucun

N° de zone	Nom de zone	Type de zone	Superficie totale* (km ²)	% territoire public régional	Orientation gouvernementale		
					Intention gouvernementale	Vocation	Objectifs spécifiques
08-029	RAP — Haute Harricana	Simple	23,1	0,04	<ul style="list-style-type: none"> Préserver la biodiversité en milieu aquatique et riverain de la rivière Harricana représentatif de cette partie des régions naturelles de la Plaine de l'Abitibi et de la Plaine de la Turgeon, tout en permettant l'accès au public principalement à des fins récréatives. 	Protection stricte	<ul style="list-style-type: none"> Aucun
08-030	RAP — Rivière-Dumoine	Simple	851,3	1,45	<ul style="list-style-type: none"> Préserver la biodiversité en milieu aquatique et riverain de la rivière Dumoine représentatif de cette partie des régions naturelles du Plateau de la Dumoine et des Boutons de La Vérendrye, tout en permettant l'accès au public à des fins récréatives. 	Protection stricte	<ul style="list-style-type: none"> Aucun
08-031	Habitat floristique — Île Brisseau	Simple	0,01	0,00	<ul style="list-style-type: none"> Préserver les habitats des différentes espèces floristiques menacées ou vulnérables présentes dans la zone. 	Protection stricte	<ul style="list-style-type: none"> Aucun
08-32	Habitat floristique — Mimule glabre	Simple	1,0	0,00	<ul style="list-style-type: none"> Sauvegarder l'habitat du mimule glabre. 	Protection stricte	<ul style="list-style-type: none"> Aucun
08-033	Refuges biologiques	Éclatée (19)	52,8	0,09	<ul style="list-style-type: none"> Préserver une vieille forêt afin de contribuer au maintien de la biodiversité lui étant associée, et ce, en raison des attributs écologiques qui la caractérisent. 	Protection	<ul style="list-style-type: none"> Aucun

N° de zone	Nom de zone	Type de zone	Superficie totale* (km ²)	% territoire public régional	Orientation gouvernementale		
					Intention gouvernementale	Vocation	Objectifs spécifiques
08-034	Réserve faunique La Vérendrye	Simple	6275,1	10,73	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser le territoire et mettre en valeur les ressources, notamment pour la production hydroélectrique, en favorisant les utilisations fauniques et forestières (sylvicoles) tout en assurant la protection du patrimoine archéologique. 	Utilisation multiple modulée	<ul style="list-style-type: none"> Adapter les pratiques de gestion des ressources et du territoire de manière à protéger les habitats essentiels au maintien du potentiel faunique; Adapter les pratiques de gestion des ressources et du territoire de manière à maintenir un encadrement propice aux utilisations pour la chasse, la pêche et les autres activités récréatives dans des sites spécifiques (p. ex., un paysage particulier); Assurer le maintien des activités sylvicoles et déterminer et mettre en valeur les sites présentant le meilleur potentiel pour la sylviculture intensive; Adapter les pratiques de gestion des ressources et du territoire de manière à protéger le patrimoine archéologique; Prendre en compte, dans l'utilisation du territoire et des ressources, l'utilisation des réservoirs Dozois et Cabonga pour la production hydroélectrique.
08-035	Zecs du Témiscamingue	Simple	5960,4	10,19	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser le territoire et mettre en valeur les ressources en favorisant les utilisations fauniques et forestières (sylvicoles) tout en assurant la protection du patrimoine archéologique. 	Utilisation multiple modulée	<ul style="list-style-type: none"> Adapter les pratiques de gestion des ressources et du territoire de manière à protéger les habitats essentiels au maintien du potentiel faunique; Adapter les pratiques de gestion des ressources et du territoire de manière à maintenir un encadrement propice aux utilisations pour la chasse, la pêche et les autres activités récréatives dans des sites spécifiques (p. ex., un paysage particulier); Assurer le maintien des activités sylvicoles et déterminer et mettre en valeur les sites présentant le meilleur potentiel pour la sylviculture intensive; Adapter les pratiques de gestion des ressources et du territoire de manière à protéger le patrimoine archéologique.
08-036	Zecs de La Vallée-de-l'Or	Simple	1760,2	3,01	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser le territoire et mettre en valeur les ressources en favorisant les utilisations fauniques et forestières (sylvicoles). 	Utilisation multiple modulée	<ul style="list-style-type: none"> Adapter les pratiques de gestion des ressources et du territoire de manière à protéger les habitats essentiels au maintien du potentiel faunique; Adapter les pratiques de gestion des ressources et du territoire de manière à maintenir un encadrement propice aux utilisations pour la chasse, la pêche et les autres activités récréatives dans des sites spécifiques (par exemple, un paysage particulier); Assurer le maintien des activités sylvicoles et déterminer et mettre en valeur les sites présentant le meilleur potentiel pour la sylviculture intensive.

N° de zone	Nom de zone	Type de zone	Superficie totale* (km ²)	% territoire public régional	Orientation gouvernementale		
					Intention gouvernementale	Vocation	Objectifs spécifiques
08-037	Lac Beauchêne	Simple	203,1	0,35	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser le territoire et mettre en valeur les ressources en favorisant les utilisations fauniques et forestières (sylvicoles) tout en assurant la protection du patrimoine archéologique. 	Utilisation multiple modulée	<ul style="list-style-type: none"> Adapter les pratiques de gestion des ressources et du territoire de manière à protéger les habitats essentiels au maintien du potentiel faunique; Adapter les pratiques de gestion des ressources et du territoire de manière à maintenir un encadrement propice aux utilisations pour la chasse, la pêche et les autres activités récréatives dans des sites spécifiques (par exemple, un paysage particulier); Assurer le maintien des activités sylvicoles et déterminer et mettre en valeur les sites présentant le meilleur potentiel pour la sylviculture intensive; Adapter les pratiques de gestion des ressources et du territoire de manière à protéger le patrimoine archéologique.
08-038	Lac Camachigama	Simple	209,4	0,36	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser le territoire et mettre en valeur les ressources en favorisant les utilisations fauniques et forestières (sylvicoles). 	Utilisation multiple modulée	<ul style="list-style-type: none"> Adapter les pratiques de gestion des ressources et du territoire de manière à protéger les habitats essentiels au maintien du potentiel faunique; Adapter les pratiques de gestion des ressources et du territoire de manière à maintenir un encadrement propice aux utilisations pour la chasse, la pêche et les autres activités récréatives dans des sites spécifiques (p. ex., un paysage particulier); Assurer le maintien des activités sylvicoles et déterminer et mettre en valeur les sites présentant le meilleur potentiel pour la sylviculture intensive.
08-039	Lac Chassigne	Simple	140,2	0,24			
08-040	Rivière Kipawa	Simple	80,2	0,14			
08-041	Lac Pascagama	Simple	295,5	0,51			
08-042	PADE Pavillon Richer	Simple	9,5	0,02			
08-043	Lac Saint-Cyr	Simple	246,1	0,42			
08-044	Lac Suzie	Simple	183,1	0,31			
08-045	Lac Trevêt	Simple	399,8	0,68			

N° de zone	Nom de zone	Type de zone	Superficie totale* (km ²)	% territoire public régional	Orientation gouvernementale		
					Intention gouvernementale	Vocation	Objectifs spécifiques
08-046	Lac-La-Truite	Simple	438,4	0,75	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser le territoire et mettre en valeur les ressources, notamment pour la production hydroélectrique, en favorisant les utilisations fauniques et forestières (sylvicoles). 	Utilisation multiple modulée	<ul style="list-style-type: none"> Adapter les pratiques de gestion des ressources et du territoire de manière à protéger les habitats essentiels au maintien du potentiel faunique; Adapter les pratiques de gestion des ressources et du territoire de manière à maintenir un encadrement propice aux utilisations pour la chasse, la pêche et les autres activités récréatives dans des sites spécifiques (p. ex., un paysage particulier); Assurer le maintien des activités sylvicoles et déterminer et mettre en valeur les sites présentant le meilleur potentiel pour la sylviculture intensive; Prendre en compte, dans l'utilisation du territoire et des ressources, l'utilisation des réservoirs pour la production hydroélectrique.
08-047	Lac Watson	Simple	316,8	0,54	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser le territoire et mettre en valeur les ressources en favorisant les utilisations fauniques et forestières (sylvicoles) tout en assurant la protection du patrimoine archéologique. 	Utilisation multiple modulée	<ul style="list-style-type: none"> Adapter les pratiques de gestion des ressources et du territoire de manière à protéger les habitats essentiels au maintien du potentiel faunique; Adapter les pratiques de gestion des ressources et du territoire de manière à maintenir un encadrement propice aux utilisations pour la chasse, la pêche et les autres activités récréatives dans des sites spécifiques (par exemple, un paysage particulier); Assurer le maintien des activités sylvicoles et déterminer et mettre en valeur les sites présentant le meilleur potentiel pour la sylviculture intensive; Adapter les pratiques de gestion des ressources et du territoire de manière à protéger le patrimoine archéologique.

N° de zone	Nom de zone	Type de zone	Superficie totale* (km ²)	% territoire public régional	Orientation gouvernementale		
					Intention gouvernementale	Vocation	Objectifs spécifiques
08-048	Lac Kipawa	Simple	581,8	0,99	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser le territoire et les ressources, notamment à des fins récréatives et pour la production hydroélectrique, tout en accordant une attention particulière à la protection des habitats, de la qualité de l'eau et du patrimoine archéologique. 	Utilisation multiple modulée	<ul style="list-style-type: none"> Adapter les pratiques de gestion des ressources et du territoire de manière à protéger les habitats essentiels au maintien du potentiel faunique; Adapter les pratiques de gestion des ressources et du territoire de manière à maintenir un encadrement propice aux utilisations pour la chasse, la pêche et les autres activités récréatives dans des sites spécifiques (p. ex., un paysage particulier); Adapter les pratiques de gestion des ressources et du territoire de manière à protéger le patrimoine archéologique; En amont de la prise d'eau potable de la communauté d'Eagle-Village, adapter les pratiques de gestion des ressources et du territoire de manière à éviter la détérioration de la qualité de l'eau pour la consommation humaine (critères : organismes pathogènes, produits chimiques, goût, odeur et aspect); Prendre en compte, dans l'utilisation du territoire et des ressources, l'utilisation du réservoir Kipawa pour la production hydroélectrique.
08-049	Lacs des Quinze, Simard, Rémigny, Barrière	Simple	532,6	0,80	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser le territoire et les ressources, notamment à des fins récréatives et pour la production hydroélectrique, en assurant la protection des habitats, de la qualité de l'eau et du patrimoine archéologique. 	Utilisation multiple modulée	<ul style="list-style-type: none"> Adapter les pratiques de gestion des ressources et du territoire de manière à protéger les habitats essentiels au maintien du potentiel faunique; Adapter les pratiques de gestion des ressources et du territoire de manière à maintenir un encadrement propice aux utilisations pour la chasse, la pêche et les autres activités récréatives dans des sites spécifiques (p. ex., un paysage particulier); Adapter les pratiques de gestion des ressources et du territoire de manière à protéger le patrimoine archéologique; En amont de la prise d'eau d'Angliers, adapter les pratiques de gestion des ressources et du territoire de manière à éviter la détérioration de la qualité de l'eau pour la consommation humaine (critères : organismes pathogènes, produits chimiques, goût, odeur et aspect); Prendre en compte, dans l'utilisation du territoire et des ressources, l'utilisation des réservoirs pour la production hydroélectrique.

N° de zone	Nom de zone	Type de zone	Superficie totale* (km ²)	% territoire public régional	Orientation gouvernementale		
					Intention gouvernementale	Vocation	Objectifs spécifiques
08-050	Réservoir Decelles	Simple	459,3	0,79	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser le territoire et les ressources, notamment à des fins récréatives et pour la production hydroélectrique, tout en accordant une attention particulière à la protection des habitats. 	Utilisation multiple modulée	<ul style="list-style-type: none"> Adapter les pratiques de gestion des ressources et du territoire de manière à protéger les habitats essentiels au maintien du potentiel faunique; Adapter les pratiques de gestion des ressources et du territoire de manière à maintenir un encadrement propice aux utilisations pour la chasse, la pêche et les autres activités récréatives dans des sites spécifiques (p. ex., un paysage particulier); Prendre en compte, dans l'utilisation du territoire et des ressources, l'utilisation du réservoir Decelles pour la production hydroélectrique.
08-051	Lac Duparquet	Simple	52,9	0,09	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser le territoire et les ressources, notamment à des fins récréatives, tout en accordant une attention particulière à la protection des habitats, des conditions propices aux activités récréatives et du patrimoine archéologique. 	Utilisation multiple modulée	<ul style="list-style-type: none"> Adapter les pratiques de gestion des ressources et du territoire de manière à protéger les habitats essentiels au maintien du potentiel faunique; Adapter les pratiques de gestion des ressources et du territoire de manière à maintenir un encadrement propice aux utilisations pour la chasse, la pêche et les autres activités récréatives dans des sites spécifiques (p. ex., un paysage particulier); Adapter les pratiques de gestion des ressources et du territoire de manière à assurer la protection du patrimoine archéologique.
08-052	Lac Parent	Simple	173,6	0,28	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser le territoire et les ressources, notamment à des fins récréatives, tout en accordant une attention particulière à la protection des habitats et du patrimoine archéologique. 	Utilisation multiple modulée	<ul style="list-style-type: none"> Adapter les pratiques de gestion des ressources et du territoire de manière à protéger les habitats essentiels au maintien du potentiel faunique; Adapter les pratiques de gestion des ressources et du territoire de manière à maintenir un encadrement propice aux utilisations pour la chasse, la pêche et les autres activités récréatives dans des sites spécifiques (p. ex., un paysage particulier); Adapter les pratiques de gestion des ressources et du territoire de manière à protéger le patrimoine archéologique.
08-053	Lac Faillon	Simple	35,3	0,06			
08-054	Lac Guéguen	Simple	78,7	0,13	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser le territoire et les ressources, notamment à des fins récréatives, tout en accordant une attention particulière à la protection des habitats. 	Utilisation multiple modulée	<ul style="list-style-type: none"> Adapter les pratiques de gestion des ressources et du territoire de manière à protéger les habitats essentiels au maintien du potentiel faunique; Adapter les pratiques de gestion des ressources et du territoire de manière à maintenir un encadrement propice aux utilisations pour la chasse, la pêche et les autres activités récréatives dans des sites spécifiques (p. ex., un paysage particulier).
08-055	Lac Villebon	Simple	37,5	0,06			
08-056	Lac Matchi-Manitou	Simple	53,4	0,09			
08-057	Esker Despinassy	Simple	59,4	0,10	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser le territoire et les 	Utilisation multiple	<ul style="list-style-type: none"> Adapter les pratiques de gestion des ressources et du territoire

N° de zone	Nom de zone	Type de zone	Superficie totale* (km ²)	% territoire public régional	Orientation gouvernementale		
					Intention gouvernementale	Vocation	Objectifs spécifiques
08-059	Esker de Launay	Simple	43,7	0,07	ressources en assurant la conservation de la qualité de l'eau souterraine pour la consommation humaine.	modulée	de manière à protéger la qualité de l'eau souterraine pour sa mise en valeur éventuelle à des fins (commerciales ou municipales) de consommation humaine.
08-060	Esker Saint-Mathieu-Berry	Simple	165,3	0,23			
08-061	Esker Vaudray-Joannès	Simple	27,8	0,05			
08-062	Moraine d'Harricana	Simple	245,3	0,41			
08-058	Esker La Sarre	Simple	12,6	0,02	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser le territoire et les ressources en assurant la conservation de la qualité de l'eau souterraine pour la consommation humaine et la protection du patrimoine archéologique. 	Utilisation multiple modulée	<ul style="list-style-type: none"> Adapter les pratiques de gestion des ressources et du territoire de manière à protéger la qualité de l'eau souterraine pour sa mise en valeur éventuelle à des fins (commerciales ou municipales) de consommation humaine; Adapter les pratiques de gestion des ressources et du territoire de manière à protéger le patrimoine archéologique.
08-063	Bassin versant — lac de l'Aqueduc	Simple	1,1	0,00	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser prioritairement le territoire à des fins de source d'eau potable en assurant la qualité de l'eau [...]. 	Utilisation prioritaire	<ul style="list-style-type: none"> Assurer la qualité de l'eau utilisée pour la consommation humaine en ne permettant que les utilisations du territoire et des ressources qui n'ont pas pour effet d'en détériorer les critères de qualité (organismes pathogènes, produits chimiques, goût, odeur et aspect) et en adapter les pratiques de gestion en conséquence.
08-064	Bassin versant — lac Baillargé	Simple	6,1	0,01			
08-065	Bassin versant — lacs Dufault et Duprat	Simple	150,3	0,23			
08-066	Bassin versant — Rivière Lois	Simple	255,6	0,30			
08-067	Bassin versant — lac aux Sables (Belletierre)	Simple	65,9	0,11			
08-068	Lac Berry	Simple	11,4	0,02	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser prioritairement le territoire et les ressources à des fins récréatives tout en assurant la conservation de la qualité de l'aquifère de l'esker Saint-Mathieu-Berry. 	Utilisation prioritaire	<ul style="list-style-type: none"> Permettre uniquement les utilisations compatibles avec les activités récréatives et, dans ce cas, en adapter les pratiques de gestion de manière à maintenir un encadrement propice aux utilisations récréatives dans des sites spécifiques (p. ex., le paysage particulier d'un belvédère, le long d'un sentier, etc.); Adapter les pratiques de gestion des ressources et du territoire de manière à protéger la qualité de l'eau souterraine de l'esker Saint-Mathieu-Berry pour sa mise en valeur éventuelle à des fins (commerciales ou municipales) de consommation humaine.

N° de zone	Nom de zone	Type de zone	Superficie totale* (km ²)	% territoire public régional	Orientation gouvernementale		
					Intention gouvernementale	Vocation	Objectifs spécifiques
08-070	Collines Kekeko	Simple	34,0	0,06	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser prioritairement le territoire et les ressources à des fins récréatives. 	Utilisation prioritaire	<ul style="list-style-type: none"> Permettre uniquement les utilisations compatibles avec les activités récréatives et, dans ce cas, en adapter les pratiques de gestion de manière à maintenir un encadrement propice aux utilisations récréatives dans des sites spécifiques (p. ex., le paysage particulier d'un belvédère, le long d'un sentier, etc.).
08-071	Lac Flavrian	Simple	29,0	0,05	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser le territoire et les ressources tout en tenant compte des utilisations récréatives. 	Utilisation multiple modulée	<ul style="list-style-type: none"> Adapter les pratiques de gestion des ressources et du territoire de manière à maintenir un encadrement propice aux utilisations récréatives dans des sites spécifiques (p. ex., considérer un paysage particulier, protéger les sentiers récréatifs, tenir compte de la présence du centre de plein air, etc.).
08-072	Kanasuta	Simple	308,5	0,52	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser le territoire et les ressources, notamment à des fins récréatives, tout en accordant une attention particulière à la protection des habitats et du patrimoine archéologique. 	Utilisation multiple modulée	<ul style="list-style-type: none"> Adapter les pratiques de gestion des ressources et du territoire de manière à maintenir un encadrement propice aux utilisations pour la chasse, la pêche et les autres activités récréatives dans des sites spécifiques (p. ex., un paysage particulier); Adapter les pratiques de gestion des ressources et du territoire de manière à protéger les habitats essentiels au maintien du potentiel faunique du lac Dasserat; Adapter les pratiques de gestion des ressources et du territoire de manière à assurer la protection du patrimoine archéologique.
08-073	Marais Lefève	Simple	53,2	0,09	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser le territoire et les ressources tout en tenant compte des utilisations récréatives et en accordant une attention particulière à la protection des habitats. 	Utilisation multiple modulée	<ul style="list-style-type: none"> Adapter les pratiques de gestion des ressources et du territoire de manière à protéger les habitats du marais Lefève pour leur mise en valeur à des fins récréotouristiques; Adapter les pratiques de gestion des ressources et du territoire de manière à maintenir un encadrement propice aux utilisations récréatives dans des sites spécifiques (p. ex., un paysage particulier).
08-074	Mont Vidéo	Simple	16,1	0,03	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser prioritairement le territoire et les ressources à des fins récréatives tout en assurant la conservation de la qualité de l'aquifère de la moraine d'Harricana. 	Utilisation prioritaire	<ul style="list-style-type: none"> Adapter les pratiques de gestion des ressources et du territoire de manière à maintenir un encadrement propice aux utilisations récréatives dans des sites spécifiques (p. ex., un paysage particulier); Sur la moraine, adapter les pratiques de gestion des ressources et du territoire de manière à protéger la qualité de l'eau souterraine pour sa mise en valeur éventuelle à des fins (commerciales ou municipales) de consommation humaine.

N° de zone	Nom de zone	Type de zone	Superficie totale* (km ²)	% territoire public régional	Orientation gouvernementale		
					Intention gouvernementale	Vocation	Objectifs spécifiques
08-75	Lac Preissac	Simple	174,7	0,28	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser le territoire et les ressources tout en tenant compte des utilisations récréatives et en accordant une attention particulière à la protection des habitats. 	Utilisation multiple modulée	<ul style="list-style-type: none"> Adapter les pratiques de gestion des ressources et du territoire de manière à protéger les habitats essentiels au maintien du potentiel faunique; Adapter les pratiques de gestion des ressources et du territoire de manière à maintenir un encadrement propice aux utilisations pour la chasse, la pêche et les autres activités récréatives dans des sites spécifiques (p. ex., un paysage particulier).
08-076	Forêt récréative de Val-d'Or	Simple	88,6	0,14	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser prioritairement le territoire et les ressources à des fins récréatives tout en assurant la conservation de la qualité de l'aquifère de la moraine d'Harricana pour la consommation humaine. 	Utilisation prioritaire	<ul style="list-style-type: none"> Adapter les pratiques de gestion des ressources et du territoire de manière à maintenir un encadrement propice aux utilisations récréatives dans des sites spécifiques (p. ex., le paysage particulier d'un belvédère ou le long d'un sentier); Sur la moraine, adapter les pratiques de gestion des ressources et du territoire de manière à protéger la qualité de l'eau souterraine à des fins de consommation humaine (commerciale ou municipale).
08-077	Rivière des Outaouais	Simple	380,1	0,61	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser le territoire et les ressources, notamment pour la production hydroélectrique, tout en portant une attention particulière au patrimoine archéologique et en assurant la protection de la qualité de l'eau à la prise d'eau de Témiscaming. 	Utilisation multiple modulée	<ul style="list-style-type: none"> Adapter les pratiques de gestion des ressources et du territoire de manière à assurer la protection du patrimoine archéologique; En amont de la prise d'eau de Témiscaming, adapter la pratique de gestion des ressources et du territoire de manière à éviter la détérioration de la qualité de l'eau pour la consommation humaine (critères : organismes pathogènes, produits chimiques, goût, odeur et aspect); Prendre en compte, dans l'utilisation du territoire et des ressources, l'utilisation du réservoir pour la production hydroélectrique.
08-079	La Sarre	Simple	2574,7	1,63	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser le territoire et les ressources tout en accordant une attention particulière au patrimoine archéologique et au paysage des collines d'intérêt. 	Utilisation multiple modulée	<ul style="list-style-type: none"> Adapter les pratiques de gestion des ressources et du territoire de manière à assurer la protection du patrimoine archéologique; Adapter les pratiques de gestion des ressources et du territoire de manière à assurer la protection du paysage des collines d'intérêt.
08-069	Lac Brisebois	Simple	220,7	0,38	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser le territoire et les ressources. 	Utilisation multiple	<ul style="list-style-type: none"> Aucun
08-080	Lac Mourier	Simple	82,6	0,14			
08-082	Rochebaucourt	Simple	865,5	0,85			

N° de zone	Nom de zone	Type de zone	Superficie totale* (km ²)	% territoire public régional	Orientation gouvernementale		
					Intention gouvernementale	Vocation	Objectifs spécifiques
08-096	Centre-ouest de l'Abitibi	Simple	6333,9	10,80			
08-097	Lac Florio	Simple	510,1	0,87			
08-098	Nord-est de l'Abitibi	Simple	15000,9	25,4			
08-099	Lac Moléon	Simple	171,9	0,29			
08-100	Ouest du Témiscamingue	Simple	1592,3	2,71			
08-078	Amos	Simple	2458,0	1,93	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser le territoire et les ressources tout en accordant une attention particulière au patrimoine archéologique. 	Utilisation multiple modulée	<ul style="list-style-type: none"> Adapter les pratiques de gestion des ressources et du territoire de manière à assurer la protection du patrimoine archéologique.
08-083	Senneterre	Simple	203,9	0,14			
08-084	Ville-Marie	Simple	1879,7	0,91			
08-085	Belleterre	Simple	473,5	0,81	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser le territoire et les ressources, notamment les ressources minières. 	Utilisation multiple modulée	<ul style="list-style-type: none"> Intégrer, dans la gestion du territoire et des ressources autres que minières, le risque de dérangement associé à la possibilité de mise en valeur du potentiel minier (exploration et exploitation) en s'assurant d'en informer et d'y sensibiliser les utilisateurs ou les promoteurs éventuels.
08-086	Lac Courville	Simple	547,7	0,93			
08-092	Lac aux Loutres	Simple	130,5	0,22			
08-087	Faïlle Cadillac — Cadillac	Simple	668,1	1,07	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser le territoire et les ressources, notamment les ressources minières, tout en accordant une attention particulière aux résidents. 	Utilisation multiple modulée	<ul style="list-style-type: none"> Intégrer, dans la gestion du territoire et des ressources autres que minières, le risque de dérangement associé à la possibilité de mise en valeur du potentiel minier (exploration et exploitation) en s'assurant d'en informer et d'y sensibiliser les utilisateurs ou les promoteurs éventuels; Adapter les pratiques de gestion des ressources et du territoire, notamment les ressources minières, de manière à prendre en considération la qualité de la vie des résidents.
08-081	Montbeillard	Simple	596,8	0,37	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser le territoire et les ressources, notamment les ressources minières, tout en accordant une attention particulière aux résidents et à la protection du patrimoine 	Utilisation multiple modulée	<ul style="list-style-type: none"> Intégrer, dans la gestion du territoire et des ressources autres que minières, le risque de dérangement associé à la possibilité de mise en valeur du potentiel minier (exploration et exploitation) en s'assurant d'en informer et d'y sensibiliser les utilisateurs ou les promoteurs éventuels; Adapter les pratiques de gestion des ressources et du territoire,
08-088	Faïlle Cadillac — Rouyn-Noranda	Simple	1835,3	2,44			

N° de zone	Nom de zone	Type de zone	Superficie totale* (km ²)	% territoire public régional	Orientation gouvernementale		
					Intention gouvernementale	Vocation	Objectifs spécifiques
08-089	Faïlle Cadillac — Val-d'Or	Simple	1256,3	2,04	archéologique.		notamment les ressources minières, de manière à prendre en considération la qualité de la vie des résidents; <ul style="list-style-type: none"> • Adapter les pratiques de gestion des ressources et du territoire de manière à protéger le patrimoine archéologique.
08-090	Guyenne	Simple	1173,1	1,95	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser le territoire et les ressources, notamment les ressources minières, tout en accordant une attention particulière au patrimoine archéologique. 	Utilisation multiple modulée	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer, dans la gestion du territoire et des ressources autres que minières, le risque de dérangement associé à la possibilité de mise en valeur du potentiel minier (exploration et exploitation) en s'assurant d'en informer et d'y sensibiliser les utilisateurs ou les promoteurs éventuels; • Adapter les pratiques de gestion des ressources et du territoire de manière à assurer la protection du patrimoine archéologique.
08-091	Lac Lortie	Simple	678,8	1,16			
08-093	FER Lac-Duparquet	Simple	75,8	0,13	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser prioritairement le territoire pour l'enseignement pratique et la recherche en sciences forestières et dans les domaines connexes, tout en portant attention à la protection du patrimoine archéologique. 	Utilisation prioritaire	<ul style="list-style-type: none"> • Adapter les pratiques de gestion des ressources et du territoire de manière à assurer la protection du patrimoine archéologique.
08-094	FER Kinojévis	Simple	4,3	0,01	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser prioritairement le territoire pour l'enseignement pratique et la recherche en sciences forestières et dans les domaines connexes. 	Utilisation prioritaire	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun
08-095	FER Harricana	Simple	30,4	0,05			
08-101	Bleuetière du Montreuil	Simple	8,5	0,02	<ul style="list-style-type: none"> • Prioriser l'utilisation agricole à des fins de bleuetière. 	Utilisation prioritaire	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre uniquement les utilisations des ressources et du territoire qui ne nuisent pas à l'utilisation de la zone à des fins de bleuetière.
08-102	Ruisseau Paré	Simple	16,7	0,03	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser le territoire et les ressources en portant attention à la protection des habitats et des paysages. 	Utilisation multiple modulée	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir le statut d'interdiction de chasse dans la zone et y prohiber les usages récréatifs afférents (p. ex., abris sommaires); • Adapter les pratiques de gestion des ressources et du territoire de manière à protéger certains paysages particuliers et les habitats.

Répartition du territoire public de la région de l'Abitibi-Témiscamingue selon le type de vocation attribué

Vocation	Nombre de zones	Nombre de sous-zones	Superficie (km²) **	Superficie (%) **
Utilisation spécifique	0	-	-	-
Utilisation prioritaire	13	0	639,1	1,1
Utilisation multiple modulée	48	0	28 880,7	49,4
Utilisation multiple	8	0	24 268,5	41,6
Protection	8	170	239,6	0,4
Protection stricte	20	39	3 896,3	6,7
Protection stricte projetée	5	29	486,4	0,8
Affectation différée *	0	-	-	-
Total	102	238	58 411,4	100

* Report de la décision. La vocation sera établie dans le cadre d'une mise à jour du plan.

** À titre indicatif seulement. Estimation par traitement géomatique. La superficie du territoire public régional estimée pour les zones d'affectation peut différer des données officielles.